

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 202<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le lundi 23 novembre 2020, à 17 h 30, sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Catherine Asselin Hélène Bailleu Marie-Claude Bourgeois Nancy Lapointe Caroline Otis Diane Raymond Andrée Saint-Georges
Messieurs	Joffrey Bouchard James Bujold-Vit Jean Perron Stéphane Mercier Sylvain Riendeau Mathieu St-Jean

Absence motivée :

Mesdames	Mélissa Lapierre Gabrielle Thérout
Monsieur	Clément Comtois

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

**Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**202.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Monsieur James Bujold-Vit, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,*

CARL-201123-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

*202.1 Adoption de l'ordre du jour*

*202.2 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne*

*202.3 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**202.2 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne :**

La directrice générale présente la candidature recommandée du comité de sélection.

*Attendu la vacance au poste de direction du collège constituant de Terrebonne;*

*Attendu que M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration, M. Normand Fournelle, président du conseil d'établissement de Terrebonne, Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Sylvain Riendeau, directeur du collège constituant de Joliette, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, M. Mathieu Roger, membre représentant le conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne, ont été nommés au comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agissait en tant que secrétaire du comité;  
Attendu le processus de sélection qui s'ensuivit;*

*Attendu la recommandation unanime du comité de sélection;*

*Attendu les avis favorables de la commission des études et du conseil d'établissement de Terrebonne recueillis en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Marie-Claude Bourgeois,*

CARL-201123-02

*« Il est résolu de nommer Mme Johanne Giguère au poste de directrice du collège constituant de Terrebonne. »*

*RÉSOLUTION À ÊTRE ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI NE SONT PAS EMPLOYÉS DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE (ART. 12 ET 36 DE LA LOI SUR LES COLLÈGES)*

*Attendu la résolution du conseil d'administration à l'effet de nommer Mme Johanne Giguère au poste de directrice du collège constituant de Terrebonne;*

*Attendu le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Attendu les dispositions de l'article 8.02 du Règlement de régie interne du Cégep régional qui confie au directeur général l'application des règles et des conditions de travail régissant les directeurs de collège constituant;*

*Attendu l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Sur proposition de M. Joffrey Bouchard, dûment appuyée par M. James Bujold-Vit,*

CARL-201123-03

*« Il est résolu :*

- d'établir la durée du mandat de Mme Johanne Giguère, à titre de directrice du collège constituant de Terrebonne, à 5 ans, et ce, à compter du 11 janvier 2021;*
- de mandater la direction générale pour conclure et signer, conjointement avec la présidence du conseil d'administration, le contrat de travail de la nouvelle directrice du collège constituant de Terrebonne. »*

Adoptée à l'unanimité.

**202.3 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 49.

.....  
Présidente d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée